

**Commune de Châteauneuf Val Saint Donat**  
**Alpes de Haute Provence**  
**Compte rendu conseil municipal du 20 Janvier 2022**

**Présents** : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Christine PAU, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Pascal DUVET

**Absents représentés** : Thierry FRENDON représenté par Frédéric DRAC, Adeline FIGUIERE représentée par Pascal DUVET, Elodie BUSLIG représentée par Christine PAU

**Absents** : Bernard DEFIEZ, Sylvie VINAY

**Secrétaire de Séance** : Marie-Cornélie GAILLAND

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20h00 par Frédéric DRAC, Maire.

Pour l'instant : En situation de crise sanitaire, la séance se déroule à huis clos.

**Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 20 Décembre 2021 :**

→ Vote à l'unanimité

**1. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL BANDE DE TERRAIN SIARD – JAS DE MARTEL**

La commune souhaite acquérir une bande de terrain non bâtie d'environ 228 m<sup>2</sup> située au Jas de Martel. La superficie exacte sera déterminée après le passage du géomètre.

Cette bande de terrain, détachée de la parcelle C1052, constitue un chemin d'accès desservant des habitations. Ce projet a pour but l'élargissement d'une voie. Le prix proposé est de 2.50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 570 €.

Cette cession est sollicitée dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel entre la commune (future acquéreur), Monsieur Henri SIARD (propriétaire) et la SAFER (ayant exercé son droit de préemption).

→ Vote à l'unanimité

**2. RENFORCEMENT BTA POSTE CARQUOIS**

Le Syndicat d'Energie (SDE) des Alpes de Haute Provence, dans le cadre d'une convention de servitude pour le renforcement BTA Poste Carquois, est autorisé à intervenir sur le réseau électrique aérien existant.

→ Vote à l'unanimité

**3. CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2021-2023**

Adhésion de la commune au contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 du territoire de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance

→ Vote à l'unanimité

**4. DEMANDE DE SUBVENTION – RENFORCEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE EAU POTABLE - CONSEIL DEPARTEMENTAL – AGENCE DE L'EAU**

Il est rappelé la signature de conventions en terrains privés pour le passage d'une nouvelle conduite de renforcement en eau potable depuis le bassin de Saint Joseph jusqu'au chemin de la Carraire.

L'objectif de ces travaux, préconisés dans notre schéma directeur en eau potable de 2020, est d'assurer

une distribution continue et sans baisse de débit pour les administrés.

L'estimation financière de cette opération s'élève à 106 950 € HT, le conseil municipal demande les subventions les plus élevées possibles auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

→ Vote à l'unanimité

**Questions diverses :** néant.

La séance est levée à 20h10.

Fait le 24 Janvier 2022

Le Maire,  
Frédéric DRAC

